



© Wanjiru

AOÛT 2019, N°3



Burkina Faso

GRATUITÉ DES SOINS

AU PROFIT DES FEMMES ENCEINTES ET DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Entrée en vigueur en avril 2016, la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans a permis de réduire fortement le taux de mortalité au Burkina Faso. Il s'agit d'une mesure phare du gouvernement du Burkina Faso visant à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé.

CONTEXTE

La santé des femmes enceintes et des enfants en bas âge demeure précaire au Burkina Faso. En 2010, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans à 560 et 166 pour 100 000 naissances vivantes respectivement. Seulement un enfant sur deux était conduit à un centre de santé lors d'un épisode de maladie. Les inégalités d'accès aux services de santé persistent. C'est dans ce contexte que le gouvernement burkinabè a entrepris une démarche visant à lever les barrières financières de l'accès aux soins. La gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans constitue un pas important vers la couverture sanitaire universelle, permettant d'assurer la prise en charge totale de 25 % de la population burkinabè, soit environ 5 millions de personnes.

DESCRIPTION

La gratuité des soins chez les femmes enceintes et enfants de moins de cinq ans permet la prise en charge des coûts directs des soins curatifs dans les différentes structures sanitaires et centres de santé publics : Centre de santé et de promotion social (CSPS) ; Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) ; Centre hospitalier régional (CHR) et Centre hospitalier universitaire (CHU). Il s'agit de la prise en charge des coûts suivants :

- > Frais de maternité (accouchements, y compris césariennes ; soins pendant la grossesse, examens complémentaires, etc.)
- > Soins chez les enfants de moins de cinq ans
- > Planification familiale (depuis juin 2019)
- > Hospitalisation
- > Médicaments
- > Carburant pour les évacuations sanitaires

RÉSULTATS ET IMPACTS

La fréquentation des services de santé par les groupes ciblés a largement augmenté. En 2018, le ministère de la santé enregistre 6.2 millions de soins gratuits pour un coût total de 9.6 milliards de F CFA (14.8 millions d'euros).

Impacts

- > Augmentation de la fréquentation des services de santé
- > Réduction importante du retard de consultation
- > Augmentation du nombre d'accouchements assistés
- > Réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile
- > Amélioration de l'état de santé des femmes et des enfants
- > Amélioration du niveau de vie des ménages

FACTEURS DE RÉUSSITE

- > Forte volonté politique pour assurer un financement pérenne
- > Adhésion et motivation du personnel soignant
- > Information et formation des différents acteurs
- > Disponibilité des médicaments et des consommables
- > Modernisation des équipements et du système d'information sanitaire
- > Renforcement de la prévention et de la promotion de la santé

DÉFIS

- > Mise en place d'un mécanisme de financement pérenne
- > Disponibilité des médicaments et des consommables dans les centres de santé
- > Promotion/communication sur les soins gratuits auprès des groupes vulnérables ciblés
- > Équipements et modernisation des structures sanitaires (matériel médico-technique, développement du système d'information sanitaire, renforcement du suivi et du contrôle de la gestion des médicaments)

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- > Une meilleure organisation des services de santé améliore les résultats de la gratuité des soins
- > Une forte implication de l'ensemble des acteurs à la prise de la décision facilite la mise en œuvre de la mesure à l'échelle locale et nationale
- > Les ruptures de médicaments et de consommables mettent en péril le succès de l'opération

POTENTIEL DE MISE À L'ÉCHELLE

La pratique est appliquée dans tous les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) du Burkina Faso. Il reste cependant un décalage dans la mise en œuvre de la pratique dans certaines zones, notamment dû à la rupture des médicaments et des consommables. La quasi-totalité des pays sahéliens et ouest-africains a introduit des mesures de gratuité pour améliorer la santé infantile et maternelle. Il serait utile de renforcer le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques.



Cette bonne pratique contribue aux piliers AGIR suivants :

- **PILIER 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables**
- **PILIER 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables**



ORGANISATION

Ministère de la santé

PARTENAIRES

ONG, OSCNICEF, SE-CNSA et PTF

CIBLES

Femmes enceintes et allaitantes ; enfants âgés de moins de 5 ans

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Décret 2016-311 PRES/PM/MS/MADSI/MINEFID/ portant gratuité des soins au profit des femmes et enfants de moins de cinq ans, N°22 du 2 juin 2016 ; bilan de mise en œuvre des mesures de gratuité des soins au Burkina Faso ; politique nationale de santé

CONTACT

M. Pierre Yaméogo, Secrétaire technique chargé de la couverture sanitaire universelle, courriel : yampite@gmail.com